



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)  
Cimetière du Champ de Mars  
N° de concession : 4  
N° acte : 104  
Emplacement: Section A  
Concession : famille  
Délivrée le 5 mars 1907 pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par **M. Elisée GRANJOU**, demeurant au Balouard à Saverdun  
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :  
Claude, Elisée, Antoine GRANJOU (1915)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le 31 janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Laure GausSENS, Maire Municipal



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)  
Cimetière du Champ de Mars  
N° de concession : 5  
N° acte : 203  
Emplacement: Section A  
Concession : famille  
Délivrée le 21 décembre 1914 pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par **Monsieur PAILHES Paul**, officier attaché d'intendance, demeurant à Saverdun  
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :  
Henriette CHARLIAC épouse PAILHES (1946)  
Paul Antoine PAILHES (1953)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le 31 janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Laure GausSENS, Maire Municipal

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Humidité qui a effrité  
Humus  
Non Entretenu  
Ces de fleurs

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire

Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS  
Vice-maire SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI  
Evelyne MASSAT



Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Humus sur la tombe  
Gravure effacée  
Fleurs les successeurs

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire

Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS  
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI  
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de naissance établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « au nom des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession indiquant notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages et.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de naissance établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « au nom des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession indiquant notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages et.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)  
Cimetière du Champ de Mars  
N° de concession : 6  
N° acte : 570  
Emplacement: Section A  
Concession : famille  
Delivrée le 28 juin 1946 pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par Mrs LAGARDE Antoine et CARRETIER Charles, demeurant à Touteng et Bel'Air SAVERDUN  
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :  
Anna LAGARDE CARRETIER (1916)  
Antoine CARRETIER (1922)  
Augustin LAGARDE (1923)  
François Antoine CARRETIER (1926)  
Jeanne ESPITALIER LAGARDE (1927)  
Jean LAGARDE (1951)  
Charles CARRETIER (1955)  
Léontine RIVALS CARRETIER (1958)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le 31 janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Laure GausSENS, Rebers Municipal



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)  
Cimetière du Champ de Mars  
N° de concession : B  
N° acte : 207  
Emplacement: Section A  
Concession : famille  
Delivrée le 25 août 1915 pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par Mme Paule AMIEL veuve GINESTE, demeurant à Saverdun  
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :  
Jean AMIEL (1952)  
Marie AMIEL (1951)  
Paule AMIEL épouse GINESTE (1944)  
Catherine BOURREL épouse AMIEL (1914)  
Jean GINESTE (1915)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le 31 janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Laure GausSENS, Rebers Municipal

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Gravures effacées  
Housses sur le cercueil  
Plein ter recouvert

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS  
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI  
Evelyne MASSAT



Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Housses sur le monument  
Pas de fleurs  
Gravures effacées

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS  
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI  
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde-champêtre (et ses références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du titulaire de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde-champêtre (et ses références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du titulaire de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)  
Cimetière du Champ de Mars  
N° de concession : 12  
N° acte : 245  
Emplacement: Section A  
Concession : famille  
Délivrée le 20 mai 1919 pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par GAUBERT Louis époux MERCADIER, cultivateur demeurant à Saverdun  
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :  
Julie MERCADIER épouse GAUBERT (1944)  
GAUBERT Louis (1947)  
MAURY Antoine (1952)  
GAUBERT Hélène épouse MAURY (1968)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le 31 janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Laure Gaussens, Maire Municipal



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)  
Cimetière du Champ de Mars  
N° de concession : 13  
N° acte : 245  
Emplacement: Section A  
Concession : famille  
Délivrée le 15 octobre 1919 pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par M. Pierre GAUBERT, demeurant à Saverdun, retraité gendarmerie  
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :  
Roger GAUBERT (1919)  
Clarisse GAUBERT (1949)  
Pierre GAUBERT (1949)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le 31 janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Laure Gaussens, Maire Municipal

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Heure ou le moment  
Objet funéraire cassé  
Sans les ossements  
Famille effacée

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS  
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI  
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Indiquer très précisément l'état de la concession(indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Famille effacée  
Sans les ossements

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS  
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI  
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Indiquer très précisément l'état de la concession(indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)  
Cimetière du Champ de Mars  
N° de concession : 15  
N° acte : 222  
Emplacement: Section A  
Concession : famille  
Délivrée le 22 octobre 1918 pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par COSTES Antonia née PAILHES, Employée des Postes, demeurant à Toulouse.  
Ayant droit:(2)

Personne inhumée dans la concession :  
Appolonia CAZAJUS épouse PAILHES (1918)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le 31 janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Laure GAUSSENS, Représentant Municipal



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)  
Cimetière du Champ de Mars  
N° de concession : 16  
N° acte : 113  
Emplacement: Section A  
Concession : famille  
Délivrée le 18 février 1908 pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par Mme Veuve DEMPAY Marie, sage femme, demeurant Rue du Lion d'Or à Saverdun.  
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :  
DEMPEY Baptiste (1887)  
DEMPEY Bernard (1897)  
CASTEX Bernard (1907)  
BANELLE Anne épouse CASTEX (1915)  
CASTEX Jeanne épouse ORDY (1918)  
DEMPEY Marie épouse CASTEX (1925)  
ORDY Louis (1948)  
ORDY Eugénie épouse DEMPEY (1952)  
ORDY Anne épouse ASTOURY (1963)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le 31 janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Laure GAUSSENS, Représentant Municipal

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Monument qui n'a effété aucunement de cause  
graves effraies  
Tas de fleurs

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS  
Vincent SANIAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI  
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.  
(2) Si ces informations sont connues.  
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.  
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations)  
(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.  
(6) Décrire très précisément l'état de la concession indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....  
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Monument qui n'a effété  
plus les causes  
Objet funéraire cause  
graves effraies

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS  
Vincent SANIAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI  
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.  
(2) Si ces informations sont connues.  
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.  
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations)  
(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.  
(6) Décrire très précisément l'état de la concession indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....  
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)  
Cimetière du Champ de Mars  
N° de concession : 18  
N° acte : 277bis  
Emplacement: Section A  
Concession : famille  
Délivrée le 4 février 1922 pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par Mr SENSEBY Pierre, Facteur en retraite, demeurant Faubourg Sainte Colombe à Saverdun  
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :  
BOUFFIL Jeanne épouse ESPEROU (1850),  
ESPEROU Catherine épouse SENSEBY (1952),  
ESPEROU Jean (1822),  
SENSEBY Bernard (1916),  
SENSEBY Louis (1953),  
SENSEBY Pierre (1940)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le 31 janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Laure GausSENS, Maire Municipal



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)  
Cimetière du Champ de Mars  
N° de concession : 19  
N° acte : 277 & 283  
Emplacement: Section A  
Concession : famille  
Délivrée le 2 novembre 1921 et le 4 février 1922 pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par Mr SENSEBY Pierre, SENSEBY Bernard, demeurant Faubourg Sainte Colombe à Saverdun  
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :  
ESPEROU Jean (1922),  
SENSEBY Jean (1922)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeudi 31 janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Laure GausSENS, Maire Municipal

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de(5)

/

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Monument recouvert de mousse  
graves effrités  
Absence de fleurs

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS  
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI  
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et ses références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....)

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de(5)

/

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Rien entre la voie  
Craie avec et tombe  
fleur très anciennes  
mousse présente sur l'entourage

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS  
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI  
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et ses références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....)

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)  
Cimetière du Champ de Mars  
N° de concession : 20  
N° acte : 298  
Emplacement: Section A  
Concession : famille **Antoine GAUSSENS**  
Délivrée le 25 mai 1923 pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par **Antoine GAUSSENS**, Agriculteur, demeurant à Saverdun métairie de Cayenne  
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :  
Marie BELARD épouse GAUSSENS (1985),  
Paul GAUSSENS (1928)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *jeudi 31 janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure GausSENS, Maire Municipal*



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)  
Cimetière du Champ de Mars  
N° de concession : 22  
N° acte : 736  
Emplacement: Section A  
Concession : famille  
Délivrée le 27 décembre 1956 pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par **Mr DUMAS Jean Pierre**, demeurant à Graveline à Saverdun  
Ayant droit:(2) Mr DUMAS Jean ST COLOMBE (petits-fils)

Personnes inhumées dans la concession :  
DUMAS Jean Pierre (1951)  
MISTOU Marie épouse DUMAS (1955)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *jeudi 31 janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure GausSENS, Maire Municipal*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Honneur sans gravure  
Absence de gravure dans pas d'infos sur les défunt-  
fleurs les anciens et objets funéraires cassés  
Nœc existants*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS  
Vincent SANTAMARIA

Service Etat Civil :

Sabine BONADEI  
Evelyne MASSAT

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.  
(2) Si ces informations sont connues.  
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégué ainsi que les références de la délégation.  
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations)  
(5) Indiquer le nom des personnes présentes ayant droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, néant » avant d'indiquer les lettres qui leur ont été notifiées.  
(6) Décrire très précisément l'état de la concession indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....  
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*fleurs et objets funéraires très anciens  
gravures effacées  
Nœc existants*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS  
Vincent SANTAMARIA

Service Etat Civil :

Sabine BONADEI  
Evelyne MASSAT

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.  
(2) Si ces informations sont connues.  
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégué ainsi que les références de la délégation.  
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations)  
(5) Indiquer le nom des personnes présentes ayant droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, néant » avant d'indiquer les lettres qui leur ont été notifiées.  
(6) Décrire très précisément l'état de la concession indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....  
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)  
Cimetière du Champ de Mars  
N° de concession : 28  
N° acte : 497  
Emplacement: Section A  
Concession : famille  
Délivrée le 18 avril 1941 pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par **Mr PUJOL François**, demeurant Grand Rue à Saverdun  
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :  
PUJOL François (1951),  
VILLEROUX épouse PUJOL Isabelle (1957)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeu. 31 Janv. 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure Gausseus, Maire Municipal*



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)  
Cimetière du Champ de Mars  
N° de concession : 31  
N° acte : 295  
Emplacement: Section A  
Concession : famille  
Délivrée le 10 janvier 1922 pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par **Mr FAUGA Antoine**, propriétaire, demeurant à Saverdun  
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :  
CAZENAVE Maria épouse NOYES (1971)  
FAUGA Antoine (1931)  
FAUGA Cécile (1954)  
FAUGA Marthe épouse RABIER (1955)  
PICOT Albert (1936)  
RABIER Gaston (1947)  
ROOU Anna épouse FAUGA (1954)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeu. 31 Janv. 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure Gausseus, Maire Municipal*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Monument recouvert de mousse  
graves effacés  
fleurs très anciennes*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS  
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI  
Evelyne MASSAT



Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Monument non entretenu  
fleurs et objets funéraires très anciens  
graves effacés*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS  
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI  
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de propriété établi par le maire.  
(2) Si ces informations sont connues.  
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.  
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de rim ou sous-epion ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).  
(5) Indiquer le nom des personnes présentes/ayant droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.  
(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages et .....  
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de propriété établi par le maire.  
(2) Si ces informations sont connues.  
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.  
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de rim ou sous-epion ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).  
(5) Indiquer le nom des personnes présentes/ayant droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.  
(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages et .....  
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)

Cimetière du Champ de Mars

N° de concession : 32bis

N° acte : 892

Emplacement: Section A

Concession : famille

Délivrée le 21 octobre 1967 pour une durée perpétuelle

Sépulture achetée ROUSSEL Jean demeurant à Saverdun, Hameau de Lapeyre

Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :

ROUSSEL Louis Claude (1945)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le 17 Décembre 2016

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du 17 Décembre 2016

Accompagné de (4)

Mme ROUSSEL Jacqueline  
Laure GAUSSENS Représentante Municipale

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de(5)

Mme ROUSSEL Jacqueline

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession.(6)

Toutefois pas de délimitation

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA



Police municipale :

Autres signatures :

Service Etat Civil :

Laure GAUSSENS  
Vincent SANTAMARIA

Sabine BONADEFI  
Evelyne MASSAT



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1) Acte de Délivrance de 14/12/2013

Cimetière du Champ de Mars

N° de concession : 32ter

N° acte : pas d'acte pas de nom

Emplacement: Section A

Concession : famille

Délivrée le pour une durée perpétuelle

Sépulture achetée par

Ayant droit.(2)

Personnes inhumées dans la concession :

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeudi 31 Janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Laure GausSENS, Représentante Municipale

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession:(6)

Créer nouvelle  
Toute habitude nous  
Pas de délimitation

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA



Police municipale :

Autres signatures :

Service Etat Civil :

Laure GAUSSENS  
Vincent SANTAMARIA

Sabine BONADEFI  
Evelyne MASSAT

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de naissance établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et ses références des délégations)

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droit, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droit ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc. ....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de naissance établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et ses références des délégations)

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droit, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droit ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc. ....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.





Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)  
Cimetière du Champ de Mars  
N° de concession : 37  
N° acte : 720  
Emplacement: Section A  
Concession : famille  
Délivrée le 18 février 1956 pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par **Mme veuve BERGE**, demeurant à Caux et Sauzens (Aude)  
Ayant droit:(2)

Personne inhumée dans la concession :  
Rene BERGE (1925)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jendredi 31 janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure GausSENS, Pélerin Municipal*



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)  
Cimetière du Champ de Mars  
N° de concession : 38  
N° acte : 694  
Emplacement: Section A  
Concession : famille  
Délivrée le 24 septembre 1954 pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par **Madame Vve MARTY Etienne** demeurant à Saverdun au pont  
Ayant droit:(2)

Personne inhumée dans la concession :  
MARTY Etienne (1955)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jendredi 31 janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure GausSENS, Pélerin Municipal*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

*/*

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Pierre tombale qui a effrité  
murs de maçonnerie  
Absence de fleurs*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS  
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI  
Evelyne MASSAI



Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

*/*

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Entourage de la concession recouvert de terre  
végétation sauvage  
fleurs et objets funéraires les murs et murs  
graves effrités*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS  
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI  
Evelyne MASSAI



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, s'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession/monument notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, s'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession/monument notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)  
Cimetière du Champ de Mars  
N° de concession : 42  
N° acte : pas d'acte  
Emplacement: Section A  
Concession : famille  
Délivrée le pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par (COUMENAY)  
Ayant droit:(2)

Personne inhumée dans la concession :  
Ilugette Pierrette COUMENAY (1944) enfant 1an

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *jeudi 31 janvier 2019 à 14h*  
Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure Gaussens, Maire Municipal*



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1) *Acte de Notarété du 14 Décembre 2018*  
Cimetière du Champ de Mars  
N° de concession : 43bis  
N° acte : pas d'acte pas de nom  
Emplacement: Section A  
Concession : famille  
Délivrée le pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par  
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeudi 31 Janvier 2019 à 14h*  
Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure Gaussens, Maire Municipal*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*rien entre nous  
flous les environs*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS  
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI  
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de notariété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a désigné un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégué ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations)

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présents malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession: indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc. ....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*ajout fumier et pots de fleurs des environs*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS  
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI  
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de notariété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a désigné un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégué ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations)

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présents malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession: indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc. ....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)  
Cimetière du Champ de Mars

N° de concession : 45  
N° acte : 726

Emplacement: Section A  
Concession : famille

Délivrée le 2 octobre 1956 pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par **PUJOL Jean** demeurant à Caufret LAGARDELLE (Haute-Garonne)  
Ayant droit.(2)

Personnes inhumées dans la concession :  
Jean PUJOL (1957),  
Marie PUJOL (1974)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeu de 31 Janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure GausSENS, Maire Municipal*



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)  
Cimetière du Champ de Mars

N° de concession : 46  
N° acte : 489

Emplacement: Section A  
Concession : famille

Délivrée le 28 juillet 1939 pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par **ARMENGAUD Pierre** demeurant à Saverdun  
Ayant droit.(2)

Personnes inhumées dans la concession :  
Paul ARMENGAUD (1934)  
Pierre-BERGE (1935)  
Bertrand ARMENGAUD (1939)  
Raymonde CROUZIL épouse ARMENGAUD (1954)  
Pierre ARMENGAUD (1957)  
Jeanne ARMENGAUD (1971)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeu de 31 Janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure GausSENS, Maire Municipal*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Affaissement de la concession,  
floues sur la pierre tombale  
floues les alentours*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS  
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI  
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de naissance établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayant droit, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droit ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....)

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Pierre tombale écornée et malade  
Végétation sauvage  
floues les alentours  
Gros débris d'os*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS  
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI  
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de naissance établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayant droit, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droit ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....)

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1) *Acte de Notoriété du 14 Décembre 2018*  
Cimetière du Champ de Mars  
N° de concession : 49  
N° acte : pas d'acte  
Emplacement: Section A  
Concession : famille  
Délivrée le pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par  
Ayant droit.(2)

Personnes inhumées dans la concession : Tombe sans acte sans nom portant croix personne inhumée : **Mme Albertine TROUVE**

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *31 janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure Gaussens, Maire Municipal*



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)  
Cimetière du Champ de Mars  
N° de concession : 53  
N° acte : 150  
Emplacement: Section A  
Concession : famille  
Délivrée le 27 octobre 1910 pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par **Jacques MIMART**, propriétaire demeurant à Saverdun  
Ayant droit.(2)

Personnes inhumées dans la concession :  
**Germaine MIMART née LAVAIL**

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeu'di 31 Janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure Gaussens, Maire Municipal*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Non entretenue, non délimitée - terre en surface absence de fleurs ou d'objets funéraires*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Laure GAUSSENS  
Vincent SAINTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI  
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde-champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées ».

(6) Décrire très précisément l'état de la concession: indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages ou.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Monument en très mauvais état, plusieurs éléments de la concession décollés - Pas de fleurs, absence totale d'infos sur les défunts*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Laure GAUSSENS  
Vincent SAINTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI  
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde-champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées ».

(6) Décrire très précisément l'état de la concession: indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages ou.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)

Cimetière du Champ de Mars

N° de concession : 54

N° acte : 236

Emplacement: Section A

Concession : famille

Délivré le 9 avril 1919 pour une durée perpétuelle

Sépulture achetée par **Mr Baptiste PROMÉ**, propriétaire agriculteur, demeurant la métairie de Canals à Saverdun

Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :

BUNAZET PROMÉ(1919)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le 13/12/2018 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du 13/12/2018

Accompagné de (4) Laure Gausseus, Releveur Municipal



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)

Cimetière du Champ de Mars

N° de concession : 56

N° acte : 51

Emplacement: Section A

Concession : famille

Délivré le 11 août 1890 pour une durée perpétuelle

Sépulture achetée par **Mr MIRC Victor**, rentier, demeurant à Saverdun

Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :

L'AMIC Catherine épouse MIRC (1906),

MIRC Antoine (1933),

MIRC (1934),

MIRC Victor Bernard (1904)

MARTINOU Mathilde Anne Caroline veuve MIRC (1889)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeudi 31 Janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Laure Gausseus, Releveur Municipal

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Mme Laure Bourgeois

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Terre pas dans l'état  
pas de fleurs

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire

Philippe CALLEJA



Police municipale :

Autres signatures :

Service Etat Civil :

Laure GAUSSEUS

Vincent SANTAMARIA



Sabine BONADEL

Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de naissance établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégué ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et ses références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou ses proches de fondation de la sépulture ou personne chargée de son entretien, aucun présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession(indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Graves effacés  
Heure sur le monument  
Pas de fleurs

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire

Philippe CALLEJA



Police municipale :

Autres signatures :

Service Etat Civil :

Laure GAUSSEUS

Vincent SANTAMARIA



Sabine BONADEL

Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de naissance établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégué ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et ses références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou ses proches de fondation de la sépulture ou personne chargée de son entretien, aucun présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession(indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)  
Cimetière du Champ de Mars  
N° de concession : 58  
N° acte : 98 & 98bis  
Emplacement: Section A  
Concession : famille  
Délivrée le 27 décembre 1905 pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par **Mme veuve DOUMENC**, ménagère demeurant au Lion d'Or à Saverdun  
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :  
Henri DOUMENC (1985),  
Marie DOUMENC née MARTY (1957),  
Edouard TEYCHENE (1914)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *jeudi 31 janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure GausSENS, Maire Municipal*



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)  
Cimetière du Champ de Mars  
N° de concession : 60  
N° acte : 634  
Emplacement: Section A  
Concession : famille  
Délivrée le 31 mai 1951 pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par **Mme Veuve COUZINET née MATHIEU Marie**, demeurant 17 boulevard Alsace Lorraine à Foix  
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :  
COUZINET Marie-Louise (1966),  
COUZINET (1924)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *jeudi 31 Janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure GausSENS, Maire Municipal*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de(5)

*[Signature]*

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Emplacement au terrain en Bs bordures sont effacées et recouvertes par la terre.  
Périmètre des concessions  
Graissons sur la terre en partie effacés*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA

*[Signature]*

Autres signatures :

Police municipale :  
Laure GAUSSENS  
Vincent SANTAMARIA

*[Signature]*

Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI  
Evelyne MASSAT

*[Signature]*

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de naissance établi par le maire.  
(2) Si ces informations sont vagues.  
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.  
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations)  
(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.  
(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages, etc.....)  
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de(5)

*[Signature]*

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*plus et objets funéraires bien entretenus*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA

*[Signature]*

Autres signatures :

Police municipale :  
Laure GAUSSENS  
Vincent SANTAMARIA

*[Signature]*

Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI  
Evelyne MASSAT

*[Signature]*

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de naissance établi par le maire.  
(2) Si ces informations sont vagues.  
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.  
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations)  
(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.  
(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages, etc.....)  
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)  
Cimetière du Champ de Mars  
N° de concession : 64  
N° acte : 40  
Emplacement: Section A  
Concession : famille  
Délivrée le 10 octobre 1889 pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par **Mr DUPRAT Pierre**, propriétaire rené, demeurant à Saverdun  
Ayant droit(2)

Personnes inhumées dans la concession :

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *jeudi 31 janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure Gaussons, Maire Municipal*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Mouvement funéraire de Sabina  
Cimetière du Champ de Mars  
Mairie  
Procès verbal sur les sépultures*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSONS  
Vincent SANTAMARIA

Service État Civil :

Sabine BONADEI  
Evelyne MASSAT

- (1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de consécration établi par le maire.
- (2) Si ces informations sont connues.
- (3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
- (4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde-champêtre (et mes références des délégations).
- (5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien », n'étant présent indiqué les lettres qui leur ont été notifiées.
- (6) Décrire très précisément l'état de la concession(indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....)
- (7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun  
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)  
Cimetière du Champ de Mars  
N° de concession : 65  
N° acte : 31  
Emplacement: Section A  
Concession : famille  
Délivrée le 13 février 1872 pour une durée perpétuelle  
Sépulture achetée par **M. Guillaume DUPUY**, limonadier demeurant à Saverdun  
Ayant droit(2)

Personnes inhumées dans la concession :  
Jeanne Marie Antoinette GRILLERES (1898),  
Marie SAVIGNOL épouse DUPUY (1981)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *jeudi 31 janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure Gaussons, Maire Municipal*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Terrain habitué sans borne  
Végétation sauvage  
Objets funéraires anciens  
Plantes herbacées*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire  
Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSONS  
Vincent SANTAMARIA

Service Etat Civil :

Sabine BONADEI  
Evelyne MASSAT

- (1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de consécration établi par le maire.
- (2) Si ces informations sont connues.
- (3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
- (4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde-champêtre (et mes références des délégations).
- (5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien », n'étant présent indiqué les lettres qui leur ont été notifiées.
- (6) Décrire très précisément l'état de la concession(indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....)
- (7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.